

Programme d'excellence échiquéen

de l'Association Échecs et Maths

Reconnaître le talent exceptionnel et le travail acharné des joueurs d'échecs canadiens âgés de moins de 18 ans, actifs au sein de l'Association Échecs et Maths (AEM).

10,000\$ EN BOURSE

	Joueur(se) de l'année Ambassadeur de l'AEM (vote)	Cote AEM la plus élevée	Joueuse de l'année (vote)	Joueurs du 2e au 20e rang (tirage)
Maternelle à 3e année				
Atlantique & Prairies*	200\$	100\$	100\$	100\$
Québec	200\$	100\$	100\$	100\$
Ontario	200\$	100\$	100\$	100\$
Côte Ouest**	200\$	100\$	100\$	100\$
4e à 6e année				
Atlantique & Prairies*	300\$	150\$	150\$	150\$
Québec	300\$	150\$	150\$	150\$
Ontario	300\$	150\$	150\$	150\$
Côte Ouest**	300\$	150\$	150\$	150\$
Secondaire 1 à CEGEP 1				
Atlantique & Prairies*	500\$	250\$	250\$	250\$
Québec	500\$	250\$	250\$	250\$
Ontario	500\$	250\$	250\$	250\$
Côte Ouest**	500\$	250\$	250\$	250\$

*Provinces de l'Atlantique et des Prairies (NL, PE, NE, NB, MB, SK)

**Provinces de la Côte Ouest (BC, AB)

L'année de référence débute au 1er septembre et se termine au 30 juin de l'année suivante.

Règlements

Pour les bourses «Joueur de l'année» où un vote est requis, les candidatures doivent être soumises à l'Association Échecs et Maths. Un formulaire est disponible sur notre site internet et devra être envoyé au plus tard le 1er juin. Tout le monde peut désigner un joueur de l'année.

Les critères sont:

- Résultats exceptionnels ou amélioration significative
- Esprit sportif
- Modèle pour la communauté échiquéenne

Une biographie et la raison de la nomination doivent accompagner le formulaire de candidature.

Le comité de sélection est composé généralement d'un représentant par province. Pour être admissible à l'un des prix, un joueur doit être résident canadien et avoir joué au moins 25 parties cotées AEM (pour le Québec et l'Ontario, le nombre de parties requises est de 30) entre le 1er septembre et le 30 juin de l'année suivante. Les cotes AEM du 30 juin seront utilisées pour déterminer les prix. Toute personne qui change de province ou

de pays au cours d'une année scolaire n'est plus éligible. Les prix ne peuvent pas être combinés (par exemple, le joueur de l'année ne peut pas recevoir le prix de la cote la plus élevée). Les duels (matches individuels), les conversions de cotes ainsi que la cotation de tournois non AEM ne sont pas admissibles.



Pour plus d'informations visitez notre site web
<https://echecs.org/programme-dexcellence-echiqueen-aem>